CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019

Le lundi 25 novembre 2019 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des Conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le mardi 19 novembre 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 22 novembre 2019.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance 1

M. AUDOUIN M. CASANOVA Mme KALOUSTIAN

M. SOPPELSA

M. BAETCHE Mme GABADOU Mme LAINGUI

Mme STOPPA-LYONNET

Mme BERTHOUT

M. ISARE

Mme LEMARDELEY

Excusée ayant donné pouvoir : Mme HAUTVAL à Mme BERTHOUT.

Mme COHEN-SOLAL arrive lors de la mise en discussion du point quatre. Elle n'a donc pas voté pour les trois premiers points.

M. TIBERI arrive lors de la mise en discussion du point dix-neuf. Il n'a donc pas voté pour les dix-huit premiers

M. CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point onze. Il donne pouvoir à Mme STOPPA-LYONNET.

M. CASANOVA revient lors de la mise en discussion du point vingt-quatre.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 05 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF:

- 1 Désignation du secrétaire de séance.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019.
- 3 Adoption de la procédure d'urgence.
- 4 Délégation du Conseil du 5e arrondissement à la Maire du 5e arrondissement à l'effet de signer la convention autorisant l'association TREIZE AMAP à occuper un local à la mairie du 5e arrondissement.
- 5 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.
- 6 Subvention (6 300 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fin d'année 2019 (5e).
- 7 Subvention (3 300 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (5e).
- 8 Subvention (5 000 euros) à l'association Les Villages de Mouffetard pour les illuminations de fin d'année 2019 (5e).
- 9 Subvention (11 600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (5e).
- 10 Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020.
- 11 Dispositifs "Paris Commerces" compte rendu annuel d'activité.
- 12 Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO.
- 13 Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la labellisation du square Saint-Médard en refuge LPO. (déposé en cours de séance)
- 14 Réalisation sur le groupe Censier Santeuil (5e) d'un programme de rénovation de 365 logements par Paris Habitat.
- 15 Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au programme de rénovation du groupe immobilier 19 rue Censier, 12 rue du Fer à Moulin, 29 rue Geoffroy Saint-Hilaire et 22 rue Santeuil, et au calendrier de réalisation. (déposé en cours de séance)
- 16 Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au programme de rénovation du groupe immobilier 19 rue Censier, 12 rue du Fer à Moulin, 29 rue Geoffroy Saint-Hilaire et 22 rue Santeuil et à l'isolation extérieure des logements. (déposé en cours de séance)
- 17 Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif au programme de rénovation du groupe immobilier 19 rue Censier, 12 rue du Fer à Moulin, 29 rue Geoffroy Saint-Hilaire et 22 rue Santeuil, et à l'interphonie. (déposé en cours de séance)
- 18 Réalisation 2/4/6 rue du Haut-Pavé (5e) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP.

- 19 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 5e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux.
- 20 Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la dénomination de la Cour d'honneur de la Mairie du 5e arrondissement en hommage à Jacques CHIRAC.
- 21 Caisse des Écoles (5e)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (2 073.266 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- 22 Caisses des écoles Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.
- 23 Subvention de fonctionnement (2 500 euros) et d'investissement (426 000 euros) et conventions avec le CASVP, dans le cadre de l'exécution des budgets participatifs 2015, 2018 et 2019. (**complémentaire**)
- 24 Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré 12, rue de Pontoise 75005 PARIS. (**complémentaire**)
- 25 Communication de la Maire concernant la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2020.

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Flora KALOUSTIAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Hélène HAUTVAL est excusée. Le pouvoir est donné à Mme Florence BERTHOUT.

II - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2019.

Mme Fiorence BERTHOUT : Je soumets à votre approbation le procès-verbal du 28 octobre 2019. Il n'appelle pas de votre part des remarques particulières. Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT: Je dois vous saisir sur la procédure d'urgence, car nous avons deux délibérations complémentaires qui ont été rajoutées à l'ordre du jour et quatre vœux. Pouvons-nous mettre les quatre vœux sur table? Ils sont liés à des délibérations. Trois vœux sont liés au programme Geoffroy Saint-Hilaire, un vœu qui avait déjà fait l'objet d'un Conseil d'arrondissement, qui concerne le refuge LPO, puisque nous avions demandé à ce que Saint-Médard soit en refuge LPO. Il s'agit du même propos.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - DÉLÉGATION DU CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT À L'EFFET DE SIGNER LA CONVENTION AUTORISANT L'ASSOCIATION TREIZE AMAP À OCCUPER UN LOCAL À LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT: Je vais rapporter la délégation du Conseil que vous voudrez bien me faire, si vous en êtes d'accord, afin de signer une convention qui va autoriser l'association TREIZE AMAP à occuper un local à la mairie du 5° arrondissement. Il s'agit d'une association visant à maintenir et à diffuser une agriculture de proximité. Je souhaitais répondre favorablement à leur demande de mise à disposition de locaux pour leur permettre d'organiser une fois par semaine la distribution de légumes fournis par un agriculteur de l'Aube. Cette AMAP est en sommeil depuis quelques mois, car elle n'avait pas trouvé d'agriculteur susceptible de les approvisionner. Notre coordinatrice du Plan climat 5°, qui faisait un stage auprès de moi sur le plan climat, qui venait d'Agro Paris Tech, Laurène Migeat, a fait un excellent travail. Elle a, entre autre, aidé l'association à trouver l'agriculteur en question. Dès lors, nous pouvons envisager de relancer l'activité de l'AMAP à compter de mars prochain.

La signature de la convention est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cela fait de longs mois que nous essayons d'accueillir cette AMAP, ce qui est difficile sans avoir un agriculteur qui est d'accord et qui peut fournir des légumes. Benjamin va remplacer au pied levé Hélène qui ne pouvait pas assister, très exceptionnellement, à ce Conseil d'arrondissement, pour nous rapporter la DEVE 191.

V - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE SUBVENTIONNEMENT EN NATURE SOUS FORME DE DISTRIBUTION DE SACHETS DE GRAINES AUX PARISIENNES ET AUX PARISIENS.

M. Benjamin ISARE: Cette délibération vise à la mise en œuvre d'un dispositif que nous connaissons bien dans ce Conseil d'arrondissement, qui vise au subventionnement en nature sur forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens pour un montant global pour Paris de 55.000 euros. Ces graines sont majoritairement composées de plantes aromatiques, de persil frisé et de coriandre, de fleurs, des bleuets, des pavots de Californie, et soucis officinal, des plantes potagères, tomates cerisettes Lylia, radis en mélanges et courgettes de Nice. Ces graines ont été notamment distribuées lors de la Fête des Végétaliseurs organisée dans notre arrondissement, et seront disponibles en mairie.

Mme Florence BERTHOUT : Il pleuvait un peu, mais c'était sympathique. La Fête des Végétaliseurs que nous organisons deux fois par an a été organisée ce week-end, passage des Patriarches, à côté des futurs jardins partagés dont nous allons démarrer les travaux d'ici quelques semaines.

Le dispositif de fonctionnement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons essayer d'attendre l'arrivée de Dominique TIBERI qui doit rapporter deux délibérations sur la caisse des écoles. Je ne voudrais pas lui faire de mauvaises manières. S'il n'est pas là, je rapporterai moimême les deux délibérations. Je cède la parole à Benjamin qui va nous rapporter la DAE 381, et les suivantes. Si tu as la gentillesse de nous présenter les quatre propositions de subvention, car il s'agit de quatre subventions à des associations de commerçants pour les illuminations de Noël. Si vous en êtes d'accord, nous ferons les quatre votes successivement.

- VI SUBVENTION (6 300 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS CINQ SUR CINQ POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2019 (5E).
- VII SUBVENTION (3 300 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET RIVERAINS DE LA RUE BERTHOLLET POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2019 (5E).
- VIII SUBVENTION (5 000 EUROS) À L'ASSOCIATION LES VILLAGES DE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2019 (5E).

IX - SUBVENTION (11 600 EUROS) À L'ASSOCIATION VIE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2019 (5E).

M. Benjamin ISARE: Merci, Madame la Maire. Les DAE 381, 340, 327 et 321 visent à attribuer des subventions pour les illuminations de Noël 2019, de cette année. Nous pouvons saluer le fait que les associations réussissent à bien se caler sur le calendrier et à demander les autorisations en amont. Elles arrivent à avoir les subventions avant même d'avoir déboursé tout l'argent nécessaire pour ces illuminations. Le montant de la subvention est en général de 20 à 25 % des montants engagés. La proposition de subvention pour l'association des commerçants Cinq sur Cinq s'élève à un montant de 6300 euros, l'Association des commerçants de la rue Berthollet, 3300 euros, l'Association des Villages Mouffetard, 5000 euros et l'Association Vie Mouffetard, 11 600 euros, ce qui correspond à 20 à 25 % des montants engagés. Je vous demande, pour chacune de ces subventions, de donner un avis favorable.

Mme Florence BERTHOUT J'en profite pour profiter les associations de commerçants qui font les illuminations. Nous avons déjà eu un petit avant-goût des illuminations de Noël pour le bas Mouffetard, mais il y aura comme chaque année des fêtes d'inauguration. Les présidents des associations font un énorme travail, un travail de bénévoles. De manière complémentaire à la subvention versée par la Ville, il faut aller chercher des subsides auprès des autres commerçants. Une de leurs sources de revenus est également les brocantes organisées.

Mme Lyne COHEN-SOLAL: Pour préciser ce que vous avez dit, Madame la Maire, les associations vont chercher des adhésions et non pas des subsides. Les membres des associations payent des adhésions.

Mme Florence BERTHOUT: Pour les connaître bien, car dès le début de l'été, nous commençons à travailler avec eux, ce sont des participations des autres commerçants, qui ne sont pas forcément des adhésions, sinon, ils ne réussiraient pas à financer les illuminations de Noël. Je soumets au vote.

Les quatre demandes de subventions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède à nouveau la parole à Monsieur Benjamin ISARE, qui va nous rapporter la DAE 379, l'indemnité aux kiosquiers, dont nous avons refait les kiosques.

X - INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE (200 000 EUROS) - CONVENTION AVEC CHAQUE KIOSQUIER CONCERNÉ PAR UNE FERMETURE ENTRE LE 1ER NOVEMBRE 2019 ET LE 15 MAI 2020.

M. Benjamin ISARE: Merci, Madame la Maire. Cette délibération vise à attribuer les subventions aux kiosquiers lors de la période de changement de leurs kiosques. La Ville a décidé de moderniser les kiosques à journaux, ce qui peut plaire ou moins plaire. L'objectif est de permettre aux kiosquiers d'avoir un outil de travail plus confortable. Esthétiquement, nous pouvons discuter des nouveaux kiosques, mais l'objectif est de leur permettre d'avoir quelque chose de plus confortable. Cette délibération vise à leur attribuer une indemnité qui leur permet de couvrir tout ou partie de la période de non-exploitation pendant ce changement de kiosques. Nous allons voter en amont des subventions avant même que les travaux ne soient réalisés, car il reste deux Conseils de Paris lors de l'actuelle mandature. La reprise du Conseil de Paris ne pourra intervenir qu'en juin 2020. Cela risque de provoquer une interruption de versement pour nos kiosquiers. Nous allons proposer une attribution de subventions pour sept kiosquiers, 15 boulevard Saint-Michel, 5 boulevard Saint-Michel, 98 rue Monge, 102 boulevard Port-Royal, 4 boulevard de l'Hôpital, et 47 ter boulevard Saint-Germain. Je vous demande un vote favorable pour ces subventions à destination de nos kiosquiers.

Mme Lyne COHEN-SOLAL: À toutes ces adresses, les kiosques à journaux vont-ils être remplacés par les grands kiosques ?

M. Benjamin ISARE: Pas forcément. C'est adapté par rapport au site d'implantation.

Mme Lyne COHEN-SOLAL: Le 47 ter boulevard Saint-Germain, c'est petit.

Mme Florence BERTHOUT : C'est adapté. Ce ne sera pas un grand kiosque. MédiaKiosk, mais aussi la kiosquière, souhaitaient que ce kiosque soit vraiment à côté de la sortie de métro. Nous avons essayé de le repousser, mais nous n'avons pas pu.

Je soumets à votre approbation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je laisse la parole à Benjamin ISARE pour présenter la DAE 83, dispositifs Paris Commerces. Il s'agit du compte rendu annuel d'activité.

XI - DISPOSITIFS "PARIS COMMERCES" - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ.

M. Benjamin ISARE: Cette délibération se décompose en trois volets. Pour le premier, il s'agit du compte rendu annuel de l'opération Vital'Quartier 2, opération qui vise à favoriser l'implantation de librairies et de maisons d'édition dans le quartier. Lorsque nous regardons en détail les opérations de 2019, nous pouvons constater que le Vital'Quartier concerne le 5° et le 6°. Dans le 5°, il y a eu énormément d'opérations, notamment des rachats de pieds d'immeubles et des re-commercialisations de certains locaux. Concernant le compte rendu de l'activité revitalisation artisanale et commerciale, nous sommes peu ou pas concernés. Enfin, sur le compte rendu du GIE Paris Commerces, c'est-à-dire la fusion de tous les bailleurs sociaux possédant des locaux commerciaux en pied d'immeuble, l'objectif est d'avoir un guichet d'entrée unique pour permettre l'attribution la plus rapide possible pour ces pieds d'immeubles. Aujourd'hui, sont toujours en attente d'attribution uniquement trois locaux commerciaux dans le 5°, le 84 rue Mouffetard qui vient d'être libéré en septembre dernier. Quelques travaux de peinture seront effectués et le local sera remis en location. Le 12 rue des Bernardins qui est en attente de relocation pour le moment. Nous avons *a priori* un porteur de projet qui s'est positionné. Enfin, le 19 rue de la Collégiale, un tout petit local à louer. Je vous demande de voter un avis favorable sur ces différents comptes rendus annuels.

Mme Florence BERTHOUT: Je voudrais me féliciter de l'excellence des relations avec la Semaest qui réalise un très beau travail. Je regrette qu'ils ne soient plus dotés pour continuer à faire des péremptions, comme ils l'ont fait ces dernières années. La librairie de livres rares Ozanne au 21 rue Monge, c'est quelque chose de formidable, le Comics en haut de la rue Lacépède à la place de l'ancien coiffeur est un plus, et la Chambre Claire, librairie-galerie 3, rue d'Haras, ce sont de belles réussites. Avec le GIE Paris Commerces, c'est un peu plus compliqué, car nous perdons du temps. Nous allons du côté des bailleurs, pour voir comment nous sommes, puis nous remontons au GIE. Les loyers pratiqués sont objectivement plus élevés que lorsque nous étions directement en location avec le bailleur. Nous avons un local de 25 m² rue des Bernardins que nous n'arrivons pas à louer. Nous envoyons des repreneurs possibles au GIE.

M. Benjamin ISARE: C'est un local avec une configuration particulière. Nous avons un plateau en rez-de-chaussée. La plus grande partie de ce local est en sous-sol à 86,1 m². En termes d'activité, par rapport à l'évacuation des personnes, et leur accueil, cela limite l'accueil.

Mme Florence BERTHOUT : Cela dure depuis de nombreuses années.

M. Benjamin ISARE: Depuis 2014.

Mme Florence BERTHOUT: Je viens de trouver un repreneur potentiel, une association caritative. J'espère que nous pourrons le louer à un prix raisonnable. Avoir un local vide pendant des années, c'est très

mauvais, d'autant que la devanture n'est pas très engageante, près d'une activité de relieur-doreur. Nous avons envie de créer un pôle sympathique à cet endroit.

Mme Lyne COHEN-SOLAL: Je suis ravie que le travail de la Semaest vous convienne, et je soutiens ce que font la Semaest et le GIE, d'autant plus que, dans le privé, il y a de nombreuses fermetures de commerces ou de changements de commerces qui prennent du temps. Autour de la place de La Sorbonne, à des endroits stratégiquement intéressants et beaux, nous avons pris des commerces vides, devenus moches. Il y a des transformations de petits commerces transformés en logements par Airbnb, dans des plus petites rues, ce qui est très inquiétant. Ces commerces sont neutralisés dans de mauvaises conditions. Cela n'attire pas les gens pour les autres commerces autour. Il est important que la Semaest continue son travail là où elle le peut. La vacance des commerces me semble importante, surtout boulevard Saint-Michel.

M. Florence BERTHOUT: Il y a le souci des loyers pratiqués.

M. Alexandre BAETCHE: Ma chère collègue, vous dites que c'est en train de devenir très moche. Souvenez-vous qu'il y a eu précisément une charte pour que les commerces ne soient pas moches boulevard Saint-Michel, que cette charte a été respectée le temps que les maires de Paris étaient des maires de Paris qui s'occupaient du 5e arrondissement et du boulevard Saint-Michel et de la qualité des devantures et des commerces. Depuis que ce ne sont plus Jacques CHIRAC et Jean TIBERI, qui est responsable de la mocheté? C'est l'Hôtel de Ville. Vous le savez très bien. Vous étiez là, vous avez même voté la charte. C'est moi qui l'avais présentée. Madame Cohen-Solal, reprenez la charte qui a été établie, qui est très précise sur la manière dont doivent se présenter les commerces boulevard Saint-Michel. Si elle était juste respectée comme elle était à l'origine, les commerces ne seraient plus moches, nonobstant ce qui concerne le montant des loyers.

Mme Lyne COHEN-SOLAL : Je n'ai pas parlé des commerces qui étaient très moches, mais de la vacance. Je me permets de vous rappeler que si toutes les librairies sont parties de la place de La Sorbonne, ce n'est pas à cause de Bertrand Delanoë.

Mme Florence BERTHOUT: Nous n'allons pas engager un grand débat, mais nous sommes à peu près d'accord qu'il y a un bras armé pour revitaliser les commerces culturels, la Semaest. Ce n'est pas le débat de ce soir, mais la Semaest est en fin de vie. Elle est fragilisée par le fait qu'elle n'a plus les montants pour intervenir et pour acheter. Jusqu'à présent, nous avons fait du bon travail pour acheter les commerces. J'espère qu'avec le GIE, nous pourrons trouver un interlocuteur opérationnel. Il est moins opérationnel, car il n'est pas dans les arrondissements. Nous jouerons les pompiers, les médiateurs, et mon chef de cabinet en particulier qui suit le dossier envoie presque toutes les semaines des propositions d'installation de bailleurs sociaux sur ces rezde-chaussée de commerce. Dans le PLU, nous avons, sur ma proposition, collectivement protégé tout ce qui pouvait l'être, pour le commerce de bouche. Nous avons protégé des linéaires sur Mouffetard, Geoffroy Saint-Hilaire et nous en verrons les résultats, je l'espère, dans quelques années. Nous ne pourrons pas transformer ces commerces qui ont fait l'objet d'une protection PLU, sauf à revenir dessus, en kebab ou autre activité. Les kebabs ne font pas partie des commerces protégés dans les PLU. Il faut que ce soit artisanal : les bouchers, les boulangers, certains marchands de primeurs, mais pas une supérette.

Je soumets cette délibération à votre vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII - SUBVENTION (13 500 EUROS) À LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX ÎLE-DE-FRANCE POUR LA LABELLISATION D'ESPACES VERTS PARISIENS EN REFUGES LPO.

XIII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA LABELLISATION DU SQUARE SAINT-MÉDARD EN REFUGE LPO. (DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Nous passons à la délibération que je vais devoir rapporter, car elle devait l'être par notre collègue Hélène HAUTVAL. Il s'agit d'une subvention attribuée à la Ligue de protection des oiseaux d'Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens. Dans le cadre d'une démarche de labellisation, cette délibération vise à autoriser le versement de 13 500 euros.

La convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans a été votée en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris en février de cette année. J'ai demandé à cette occasion à ce que le jardin Saint-Médard soit ajouté à la liste des espaces verts à faire labelliser.

Je m'étonne que ce souhait qui était porté par un vœu que nous avions tous adopté n'ait pas été rajouté dans la délibération, alors que j'ai eu un accord de principe de Pénélope KOMITÈS. C'est la raison pour laquelle je re-dépose le vœu pour qu'il y ait une labellisation du square en refuge.

J'imagine que tout le monde est favorable ? Je vous en remercie.

La délibération et le vœu sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour la DLH 118, je propose à Jacques SOPPELSA de rapporter.

XIV - RÉALISATION SUR LE GROUPE CENSIER SANTEUIL (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 365 LOGEMENTS PAR PARIS HABITAT.

M. Jacques SOPPELSA: Il s'agit d'un programme de rénovation sur le site Censier Santeuil Geoffroy Saint-Hilaire, propriété de Paris Habitat. Il s'agit de 295 HLM et 70 logements ILM. Je n'entrerai pas dans le détail. À la lecture de la description du projet, j'ai pu constater l'élément essentiel suivant: au-delà de la vétusté des bâtiments, il s'agit essentiellement de lutter contre la déperdition d'énergie relevée et d'après les programmes suggérés, les travaux permettraient de réduire la consommation d'énergie de l'ordre de 71 % pour les logements HLM et de 70 % pour les logements ILM. J'attire votre attention sur le fait qu'en France, selon le bureau d'études concerné, l'opération permettrait de réduire en outre les charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 160 euros en moyenne par an et par logement HLM et 196 euros en moyenne par an et par logement ILM. Cette délibération doit être votée en deux fois, car il s'agit d'une part de la DLH 418-1. Il s'agit de voter une proposition pour que Paris Habitat bénéficie d'une subvention municipale de l'ordre de 3 171 000 euros. Le financement total du programme s'élèverait à 16 700 000 euros. Il nous faut adopter dans un premier temps la proposition d'une subvention de la mairie de l'ordre de 3 171 906 euros, et il nous faut voter pour les prêts qui seraient accordés à Paris Habitat pour le restant qui n'est pas sans conséquence, 2 655 000 euros pour écoprêt, 8 800 000 euros pour PAM et 800 000 euros pour un prêt anti-amiante. J'ajoute que ces propositions seront accompagnées de trois vœux complémentaires.

Mme Florence BERTHOUT: Il s'agit d'un programme de rénovation important. Je vous propose de l'adopter. J'ai toujours été favorable aux rénovations, en particulier dans le cadre du Plan climat. À la suite de l'adoption de cette délibération, je vais vous proposer trois vœux, qui correspondent à des demandes maintes fois réitérées des locataires.

Faisons le premier vote sur la délibération. J'imagine que vous êtes tous favorables au projet de rénovation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5^E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU PROGRAMME DE RÉNOVATION DU GROUPE IMMOBILIER 19 RUE CENSIER, 12 RUE DU FER À MOULIN, 29 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE ET 22 RUE SANTEUIL, ET AU CALENDRIER DE RÉALISATION. (DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Je vais présenter les trois vœux rapidement. Le premier vœu est sur le calendrier des travaux, par rapport à l'opération de construction de 37 logements sur la parcelle de l'ancienne régie de Paris Habitat. Je vous rappelle qu'il y a une parcelle qui abritait l'ancienne régie de Paris habitat. Vous avez tous en tête que nous avons COALLIA qui gère un centre pour des familles sans-abri. C'est avec COALLIA que nous avons passé un partenariat pour accueillir cinq enfants dont les familles ont été domiciliées rue de Santeuil, familles avec lesquelles COALLIA travaille. Nous avons passé un partenariat, afin qu'il y ait un suivi très adapté de cinq de ces enfants qui sont accueillis dans trois écoles du 5e arrondissement, en accord avec le rectorat. C'est expérimental, c'est du cousu main, avec l'appui de la fondation IMAGINE, ce que les locataires de l'ensemble demandent.

Ce que je demande avec eux, c'est que le programme de réhabilitation de l'ensemble, qui correspond à plusieurs adresses, le 19 rue Censier, le 12 rue du Fer à Moulin, le 29 rue Geoffroy Saint-Hilaire et le 22 rue Santeuil, soit réalisé prioritairement à l'opération de densification, ou de construction par Paris Habitat, de logements en lieu et place de l'ancienne régie qui accueille aujourd'hui COALLIA. Je souhaite que nous puissions poursuivre le programme COALLIA, qui devait cesser en fin d'année. Nous ne savons pas pourquoi il a été opportunément repoussé jusqu'à la fin du mois de mars.

Je passe aux voix, pour prioriser les locataires par rapport à un programme de construction.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci de cette belle unanimité.

XVI - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU PROGRAMME DE RÉNOVATION DU GROUPE IMMOBILIER 19 RUE CENSIER, 12 RUE DU FER À MOULIN, 29 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE ET 22 RUE SANTEUIL ET À L'ISOLATION EXTÉRIEURE DES LOGEMENTS. (DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Nous avons un vœu relatif aux travaux d'isolement extérieur à inclure dans le programme de rénovation. Il s'agit d'un souhait réitéré des associations de locataires, que l'isolation extérieure du groupe immobilier 19 rue Censier, le 12 rue du Fer à Moulin, le 29 rue Geoffroy Saint-Hilaire et 22 rue Santeuil soit traitée dans le cadre de ce programme de rénovation. Je suis étonnée de voir que l'on ne traite pas l'isolation extérieure.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU PROGRAMME DE RÉNOVATION DU GROUPE IMMOBILIER 19 RUE CENSIER, 12 RUE DU FER À MOULIN, 29 RUE GEOFFROY SAINT-HILAIRE ET 22 RUE SANTEUIL, ET À L'INTERPHONIE. (DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Le troisième vœu est relatif aux travaux d'interphonie à inclure dans le programme de rénovation. C'est une question de sécurité. Je n'arrive pas à comprendre que nous n'ayons pas prévu l'interphonie. Il s'agit de faire en sorte que le système soit déployé dans le cadre de ce programme de rénovation.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous donnerons l'information à Paris Habitat. Nous leur dirons que tout cela a été adopté à l'unanimité.

Je passe à la DLH 313. Jacques SOPPELSA rapportera.

XVIII - RÉALISATION 2/4/6 RUE DU HAUT-PAVÉ (5E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP.

M. Jacques SOPPELSA: Même motif, même punition: il s'agit d'un programme de rénovation, plus modeste. 24 logements, 2/4/6 rue du Haut-Pavé et 11 quai Montebello. L'argumentation est la même. Cet ensemble immobilier est considéré comme très énergivore, du fait notamment de l'absence d'isolement de façade, de toiture, de menuiserie défectueuse. Si nous acceptons le calcul théorique des bureaux d'études, les travaux permettraient un gain de 68 % et l'opération devrait permettre de réduire les charges liées à l'énergie dans le cadre de ce programme anti-énergétivore, d'un montant d'environ 1.085 euros, de l'ordre de 1000 euros environ par an et par logement.

La seule petite réserve que j'émettrais, c'est que je vais vous proposer de voter une subvention, le coût de l'opération est de 3 200 000 euros, et nous proposons une subvention de Paris ELOGIE-SIEMP, qui est le gestionnaire, dans le cadre d'un bail emphytéotique, de l'ordre de 198 000 euros. Par rapport à la délibération précédente, on ne nous demande pas de nous intéresser aux prêts requis : « Les prêts requis pour le financement de la rénovation de cet immeuble immobilier seront contractés ultérieurement ». Je m'interroge...

Mme Florence BERTHOUT: C'est souvent comme cela.

M. Jacques SOPPELSA: Nous proposons une subvention de la Ville de Paris de 198 760 euros.

Mme Florence BERTHOUT: Je vous remercie, cher Jacques. Avis favorable pour ce programme de rénovation dont je ne doute pas qu'il sera suivi d'une réduction de loyer, à terme. Pour le moment, les programmes de rénovation de Paris Habitat n'ont pas pour conséquence de se traduire par une réduction des loyers. Je sors d'une réunion avec la RIVP. La RIVP, il y a réduction de charges, puisque nous rénovons, donc nous consommons moins d'énergie. Les charges baissent. Mais la particularité de Paris Habitat, c'est que, très régulièrement, et c'est pour cela que les programmes bloquent notamment sur le projet de rénovation Larrey, les loyers augmentent. Il n'y a pas que de la rénovation dans le climat, mais cela pose problème. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX - DISPOSITIF « RÉPARER ET EMBELLIR » : SUBVENTION VISANT L'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS SITUÉ DANS LE 5E ARRONDISSEMENT ET GÉRÉ PAR DES BAILLEURS SOCIAUX.

Mme Florence BERTHOUT: Je vais rapporter la DLH 393, le dispositif Réparer et Embellir, une subvention visant à l'amélioration du parc de logements situés dans le 5e arrondissement, géré par les bailleurs sociaux. Il y a une subvention de 205 500 euros, une enveloppe de 10 millions d'euros est consacrée pour aider les bailleurs sociaux. Les travaux financés sont relatifs à l'amélioration et à la mise en sécurité de parties communes, créations et améliorations de locaux collectifs. Cette subvention permet de faire quelques travaux d'amélioration qui ne sont pas inclus dans des importants travaux de rénovation, de restructuration. Lorsque nous ne pouvons pas faire ce type de travaux, il faut pouvoir réaliser quelques menus travaux. Quatre opérations seraient concernées: la peinture des halls pour les 15/19 rue Censier et les 2/20 rue Santeuil, la mise en sécurité des parties communes pour le 15/25 rue Geoffroy Saint-Hilaire et la réfection des parties communes et le remplacement des portes palières et des portes communes au 8/10 rue de Latran, et enfin, ce qui est demandé depuis longtemps, le remplacement des boîtes aux lettres du 26, rue Mouffetard. Je vous propose d'adopter favorablement tout ceci. J'espère que les travaux seront faits dans des délais raisonnables, car la dernière fois, ils ont duré une bonne année et demie.

La subvention est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Florence BERTHOUT: Je cède la parole à Alexandre BAETCHE qui va nous rapporter le vœu Jacques CHIRAC. Il s'agit de dénommer la cour d'honneur de la mairie du 5e arrondissement en hommage à Jacques CHIRAC.

XX - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA DÉNOMINATION DE LA COUR D'HONNEUR DE LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT EN HOMMAGE À JACQUES CHIRAC.

M. Alexandre BAETCHE: Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai ce redoutable honneur de défendre aujourd'hui cette proposition de Madame la Maire, qui a pour but de dénommer la cour d'honneur de la mairie « cour d'honneur Jacques CHIRAC ». Permettez-moi de m'honorer également d'avoir figuré pendant trois mandatures successives sur la liste menée par Jacques CHIRAC ici même. Nous avons toujours été élus avec lui. Voici le vœu destiné à Madame la Maire de Paris ; « Considérant que Jacques CHIRAC, président de la République française de 1995 à 2007, premier maire de Paris élu, et qui occupa cette fonction de 1977 à 1995, a entretenu un lien très fort avec le 5e arrondissement ; considérant que, né à la clinique de la rue Geoffroy Saint-Hilaire, il a fait une partie de sa scolarité au lycée Louis-le-Grand et a été pendant 18 ans, de 1977 à 1995, la tête de liste du 5e arrondissement aux élections municipales ; considérant que, pendant tous ses mandats, Jacques CHIRAC a porté au plus haut dans le monde l'image de la France et celle de Paris ; considérant qu'il convient d'honorer spécialement sa mémoire à la mairie du 5e arrondissement de Paris ; considérant qu'actuellement, tout l'espace autour du monument aux morts, lieu de mémoire s'il en est, n'a pas de dénomination propre, considérant que ledit espace est situé au cœur même de la mairie, qui est au cœur du 5e arrondissement, centre historique de Paris ; considérant que cet hommage serait dans la continuité de celui rendu à d'autres grandes personnalités du 5e, avec l'agora Jacqueline de Romilly et le foyer Geneviève de Gaulle-Anthonioz ; considérant l'attachement des habitants du 5e manifesté sur le registre ouvert à la mairie de l'arrondissement, ainsi que les innombrables hommages rendus à la mémoire de Jacques CHIRAC », le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris que la cour d'honneur de la mairie du 5e arrondissement porte le nom de Jacques CHIRAC.

Mme Florence BERTHOUT: Il s'agit de demander que la cour porte le nom de cour d'honneur Jacques CHIRAC. Je voulais vous indiquer que j'avais sollicité l'avis de Bernadette et Claude CHIRAC, qui y sont favorables, sous réserve, ce qui est naturel, de l'avis du Conseil d'arrondissement. Nous pouvons distribuer le courrier qui m'a été adressé, afin que vous puissiez en prendre connaissance. Je vais vous le lire rapidement. « Au moment où notre famille est si douloureusement éprouvée par le décès de Jacques, nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, pour nous avoir apporté votre aide dans les démarches administratives liées au deuil. (...) Vous nous faites honneur de proposer de donner le nom de Jacques CHIRAC à la cour de la mairie du 5e arrondissement qui abrite un lieu de vie pour les femmes en difficulté. C'est avec joie, mais aussi avec beaucoup d'humilité, tel que l'aurait ressenti Jacques, que nous acceptons cette délicate initiative, sous réserve que celle-ci recueille l'assentiment de votre Conseil municipal. Sachez que c'est avec une très grande émotion que nous avons lu les témoignages inscrits dans le registre mis à la disposition des administrés. »

La partie qui vous concerne est le deuxième paragraphe. Je suis touchée que nous puissions, avec l'avis de la famille, proposer le nom de cette cour qui n'a pas de nom.

M. Laurent AUDOUIN: Madame la Maire, mes chers collègues. Il va m'être difficile de m'associer à cette délibération. J'ai déjà eu l'occasion de dire à quel point le caractère très contrasté du parcours politique de Jacques CHIRAC me pose pour le moins question. Il y a beaucoup de choses à saluer dans son parcours, mais beaucoup sont nettement moins positives. Autant le nom associé au quai et au musée Branly fait pleinement sens et évoque l'attachement de Jacques CHIRAC pour les cultures d'outre-mer et la diversité à l'échelle mondiale, autant, pour le 5e, il est impossible de ne pas se rappeler que, dans cette mairie, ont eu lieu des pratiques condamnées par la justice de manière claire et explicite, dont il est peu douteux qu'elles aient démarré sous le mandat du même Jacques CHIRAC. Je ne voudrais pas polémiquer excessivement. Je vais m'abstenir sur cette délibération, car il me semble qu'il y a à prendre et à laisser.

Mme Florence BERTHOUT: Attendez...

M. Alexandre BAETCHE: Madame la Maire, vous avez là le symptôme absolu du gauchisme le plus étriqué de l'imbécillité politique. Voilà quelqu'un qui confond Jacques CHIRAC avec n'importe quoi et qui a le culot de ne pas voter l'honneur pour un homme honoré dans le monde entier, numéro un ex aequo avec le général de Gaulle dans les sondages. C'est ce gauchisme des écologistes qui se baptisent écologistes alors qu'ils ne sont que d'extrême gauche.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'était pas le lieu pour dire cela. Le vœu est très sobre, et je ne suis pas sûre que cela vous honore énormément. Je vous propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants: 14 dont 2 pouvoirs

Pour: 10

Abstentions: 3

NPPV:1

M. Alexandre BAETCHE: Honte sur vous. Cela sera connu dans la presse.

M. Dominique TIBERI: Nous allons apaiser tout cela. Je voudrais juste dire, en particulier à Monsieur AUDOUIN, qu'il est cohérent avec son parti politique.

En revanche, Mme LEMARDELEY, c'est contradictoire avec ce qu'a fait Madame Hidalgo, dont vous êtes l'adjointe, lors de l'hommage exceptionnel rendu à Jacques CHIRAC. Je m'étonne de ce vote. Tous les votes sont légitimes. Elle a fait venir Jean TIBERI toute la matinée auprès d'elle. Heureusement qu'elle a interrompu la séance à 13 heures, car il ne s'en allait plus. Je ne critique aucun vote, mais je trouve que ce vote est contradictoire avec ce qu'a fait Madame Anne Hidalgo et ce dont tout le monde l'a remerciée au Conseil de Paris, avec une photo de CHIRAC qui était presque aussi grande que la peinture qui est ici.

Mme Florence BERTHOUT: Je suis d'accord. L'hommage a été plus qu'appuyé. Je trouve surprenant que, participant à la majorité, jusqu'à preuve du contraire de Madame Hidalgo, vous disiez exactement le contraire de ce qu'elle n'a cessé de dire, en tout cas, que vous ne vous associez pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je n'ai pas voté contre. Tous les commentaires sur mon vote sont tout à fait déplacés.

Mme Florence BERTHOUT: Mme Cohen-Solal, vous n'êtes pas Conseillère de Paris. Je peux quand même dire que ce n'était pas l'esprit du Conseil de Paris. Il y a deux poids deux mesures. J'ai le droit de dire qu'au Conseil de Paris, ce n'était pas l'ambiance. Je cède la parole à Monsieur Dominique Tiberi pour apporter les deux délibérations qui ont trait à la Caisse des écoles.

XXI - CAISSE DES ÉCOLES (5E) - AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 ET SUBVENTION 2020 (2 073.266 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

M. Dominique TIBERI: Merci. Je tiens à vous présenter mes excuses, car je ne suis pas coutumier du fait d'être aussi en retard, mais j'ai eu un problème d'organisation au dernier moment. Je suis désolé, cela ne m'arrive pratiquement jamais.

Deux délibérations concernent la Caisse des écoles du 5e arrondissement. Une concerne la subvention, fixée à 2 073 266 euros pour 2020. Pour des raisons de partage de locaux, un collège bénéficie de nos cantines scolaires du 5e, dans le cadre d'un avenant à une convention d'objectifs qui fixe un certain nombre d'objectifs pour les cantines de tout Paris.

XXII - CAISSES DES ÉCOLES - PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR HARMONISÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

La deuxième délibération concerne l'aspect réglementaire qui est en train d'être modifié. Cela entre dans une logique de municipalisation d'une activité qui faisait partie des rares pouvoirs d'autonomie des mairies d'arrondissement, ce qui est regrettable pour le 5e, même si je reconnais que, dans certaines cantines qui posent problème et je pense au 18e et au 12e, cela peut leur permettre de progresser. Dans le 5e arrondissement, cela ne nous fera pas progresser.

Mme Florence BERTHOUT: Pour le premier vote, il s'agit de la subvention pour la restauration scolaire, un vote assez classique. Cette subvention est arrêtée après un dialogue budgétaire entre la Caisse des écoles et le service de restauration scolaire de la Ville.

La subvention est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le second sujet est un projet de règlement intérieur harmonisé, et cela ne nous empêchera pas de continuer à gérer et à présider la caisse des écoles, comme l'avons toujours fait.

M. Laurent AUDOUIN: Je suis heureux que tout cela se passe dans un esprit apaisé. Sur la partie « menu », qui est proposé en tant que point de référence, il n'y a pas de mention sur l'origine et la qualité des produits servis. Cela pourrait être ajouté de manière systématique dans toutes les Caisses des écoles. Je pense que cela ne posera aucune difficulté, car nous avons des produits de très bonne qualité qui sont servis. Je regrette la modalité pour l'accès des parents ou des accompagnants. Dans le texte actuel, ce qui est demandé, c'est à la fois l'accord du directeur d'établissement et du directeur de la Caisse des écoles, et les parents payent le plein tarif s'ils accompagnent les enfants, ou qu'ils viennent prendre un repas au niveau de la cantine. Cela pourrait être un peu allégé, en ne demandant que l'accord du directeur d'établissement pour des présences ponctuelles. Ce sont des petits aménagements qui pourraient être proposés au texte soumis.

Mme Florence BERTHOUT: Nous verrons en Conseil de Paris. Je considère ce règlement intérieur comme largement indicatif. Cela ne nous empêchera pas d'aller plus loin, notamment sur les origines des produits. Pour le reste, je parle comme présidente de la Caisse des écoles, ne pas avoir l'avis, et en même temps, cela se passe bien, mais l'idée, c'est que le directeur d'école ne va pas inviter des parents sans que la machine derrière ne soit informée. Cela ne va pas plus du côté de la mairie de Paris. En pratique, tout se passe bien. Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons prendre l'ordre du jour complémentaire. Nous allons attendre le premier adjoint qui est parti remettre le prix de la Dame à la Licome. Flora KALOUSTIAN rapporte la DASES 327. Si Monsieur le premier Adjoint n'est pas revenu, je rapporterai la convention de mise à disposition. Nous sommes dans l'ordre du jour complémentaire.

XXIII - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (2 500 EUROS) ET D'INVESTISSEMENT (426 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC LE CASVP, DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS PARTICIPATIFS 2015, 2018 ET 2019. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Flora KALOUSTIAN: Il s'agit de subvention de fonctionnement de 2 500 euros et d'investissement de 426 000 euros et des conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dans le cadre de l'exécution des budgets participatifs 2015, 2018 et 2019. Je vous rappelle que le CASVP est un établissement public, communal, qui anime une action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion, ainsi que le développement social en direction des Parisiens en difficulté. Le projet de délibération qui nous est soumis a pour objet d'attribuer une subvention d'investissement au CASVP en vue de contribuer à la réalisation de projets votés dans le cadre des budgets participatifs 2015, 2018 et 2019, pour lesquels le CASVP a été défini comme porteur

de projet. En ce qui concerne le 5e arrondissement, le CASVP a été désigné comme pilote pour la réalisation de la prévention de la canicule pour les personnes âgées qui consistent en l'installation de stores dans la résidence pour personnes âgées situées au 51 rue Claude Bernard dans le 5e. Le budget est de 100 000 euros. Je vous rappelle que cette résidence pour seniors est une très belle résidence. Elle est considérée comme la plus belle de Paris, elle se situe derrière un bâtiment principal. C'est une villa, un hôtel particulier où sept personnes sont logées très agréablement avec vue sur jardin d'un côté, vue sur les toits du Val-de-Grâce, et de l'autre côté, c'est une très jolie cour pavée.

Les autres investissements ne nous concernent pas. Ils concernent des CHRS et des CHU de différents arrondissements parisiens. Je ne vais pas vous les développer.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour collectivités parisiennes, je vous demande de bien vouloir voter ces subventions d'investissement et de fonctionnement de 426 000 et 2500 euros. Nous souhaitons continuer dans cette action. Je pense que nous allons présenter d'autres projets, car c'est une voie possible pour améliorer le quotidien de nos seniors et de nos résidents. Je pense que ce sera une bonne idée.

Mme Florence BERTHOUT: Merci

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS. (COMPLÉMENTAIRE)

Mme Florence BERTHOUT: Je vais rapporter à la place de Pierre CASANOVA la Convention relative à la mise à disposition des salles du conservateur municipal Gabriel Fauré. Nous le faisons classiquement lorsqu'il y a des mises à disposition du conservatoire Gabriel Fauré. Le Conseil d'arrondissement est invité à m'autoriser à signer une convention de mise à disposition de salles du conservatoire Gabriel Fauré pour trois classes de maîtres organisés par une association, Edison, association de jazz. Elle intervient dans les écoles du cinquième arrondissement. J'imagine que vous êtes tous favorables. Cela fait partie des nombreux partenariats du conservatoire, partenaire très actif de la vie culturelle du cinquième.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXV - COMMUNICATION DE LA MAIRE CONCERNANT LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT LOCAL 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 03.

Le Secrétaire de séance

Flora KALOUSTIAN